

## À propos du superstrat du français

COMMUNICATION D'ANDRÉ GOOSSE À LA SÉANCE MENSUELLE DU 10 SEPTEMBRE 1994

L'des influences particulières ont différencié selon les lieux, spécialement les influences exercées par d'autres langues, ce que les linguistes répartissent en trois catégories, qu'ils appellent substrat, superstrat et adstrat.

L'adstrat, c'est ce qui est du au simple voisinage, comme les emprunts faits au néerlandais, plus précisément au flamand, par le français de Belgique. Le substrat et le superstrat touchent à des aspects plus intimes de la langue, car ils ont leur source dans une coexistence de deux langues, coexistence antérieure à l'implantation du latin — c'est le substrat — ou postérieure à cette implantation — c'est le superstrat.

Le latin, introduit en Gaule par la conquête romaine, a évincé la langue locale, le gaulois. Celui-ci n'a disparu que peu à peu après une période de bilinguisme, situation éminemment favorable à une sorte de compénétration. On sait que les Gaulois ont conservé dans leur latin un certain nombre de mots de leur langue première, mots que l'on retrouve en français ou dans les dialectes actuels de l'ancienne Gaule (oïl et oc). Il est évident que les Gaulois ont aussi prononcé le latin à la gauloise et qu'ils ont dû garder dans leur latin des structures de ce qui a été leur langue maternelle. Malheureusement, notre connaissance limitée du gaulois ne permet guère de concrétiser cette évidence et donc de déterminer ce que le français doit au substrat gaulois, en dehors du lexique et de la toponymie, et même pour la totalité du lexique et de la toponymie.

Mon sujet est le superstrat, c'est-à-dire, pour le français, l'influence germanique résultant des invasions, spécialement celle des Francs. Ce terme

technique me semble nécessaire pour distinguer cela d'autres influences germaniques, les unes postérieures à l'époque mérovingienne — je n'en parlerai pas —, d'autres antérieures à la chute de l'empire romain.

Celles-ci méritent un commentaire bien qu'elles ne ressortissent pas au superstrat; elles concernent le latin lui-même. Cela est clair pour les mots germaniques attestés dans des textes latins avant les invasions : par exemple, sapo chez Pline au Ier siècle après Jésus-Christ, spelta dans l'édit de Dioclétien en 301, sources du français savon et épeautre. Mais plusieurs dizaines d'autres mots sont présumés appartenir à cette couche, parce que, sinon, la présence de leurs descendants dans les diverses langues romanes, à l'exception du roumain, ne s'explique pas, en dehors du cas, assez rare, d'emprunt d'une langue romane à une autre. Deux questions difficiles se posent : de quelles langues ou dialectes germaniques proviennent ces mots ? pourquoi ces emprunts ? Je laisse de côté la première, hors de portée d'un romaniste. Mais la seconde présente de l'intérêt aussi pour la suite de l'exposé.

L'histoire nous apprend que les Germains ont joué un rôle grandissant dans l'armée romaine et que, d'autre part, un certain nombre d'entre eux ont été admis comme colons sur le territoire de l'empire. Les linguistes vont exploiter ces deux faits au maximum. Il est tout naturel que les mercenaires arrivent avec leurs armes et leur organisation: d'où des noms comme brant « épée » en ancien français, fourreau ou éperon, des verbes comme garder ou fourbir, et aussi le nom compagnon, du latin companio « qui mange le pain avec », calque d'un mot gotique, qui aurait désigné l'unité minimale, que l'on retrouverait dans le compagnonnage de Roland et Olivier. Il est naturel aussi que les colons introduisent de nouvelles cultures (l'épeautre). Pour d'autres emprunts, les spécialistes ont fait preuve d'une grande ingéniosité. Au vocabulaire de l'armée appartiendraient rôtir, qui montrerait la présence de cantinières germaniques, les adjectifs de couleur brun, blanc, fauve, qui auraient concerné d'abord la robe des chevaux. Mais blond? La chose et donc le mot caractérisent les Germains, et l'ancêtre de savon aurait désigné une crème permettant de teindre les cheveux dans cette couleur devenue à la mode à Rome. Bâtir montrerait que les colons ont introduit de nouvelles techniques dans la construction des habitations, à quoi se rattacheraient aussi liane et roseau, celui-ci comme mode de couverture. Pour tette « sein de la femme », on suppose l'importation à Rome de nourrices germaniques, naturellement avec leur outillage. Raison purement linguistique: le latin *coxa* ayant glissé de la hanche à la cuisse (d'où le français *cuisse*), on a dû, pour désigner la première, emprunter le germanique \*hanka; comme je viens de le présenter, le raccourci semble peu vraisemblable: imaginez les Latins cherchant dans une langue étrangère le moyen de combler une case vide de leur vocabulaire. Il vaut mieux conclure que les raisons des emprunts, surtout anciens, sont souvent obscures. S'il s'agissait de langues que les Latins admiraient, comme le grec, on pourrait parler de snobisme, mais ce n'est apparemment pas le cas.

Il est temps d'en venir au superstrat proprement dit, lié aux invasions. Son importance et ses modalités ont fait l'objet de théories variées. L'Allemand Franz Petri allait jusqu'à considérer que le nord de la Gaule avait été entièrement germanisé jusqu'à la Loire, et qu'il y avait eu ensuite relatinisation. Mais c'était en 1937 et en 1939, in tempore suspecto, l'ouvrage de 1939 portant d'ailleurs un titre suggestif, Sur les fondements de l'unité européenne par les Francs (Zur Grundlagen der Europäischen Einheit durch die Franken). Le témoin lui-même est suspect : par la suite, le régime nazi lui a confié des tâches importantes dans la Belgique occupée. D'autres linguistes, moins engagés politiquement, sont convaincus d'une forte présence germanique. Que nous révèlent à ce sujet les faits linguistiques ?

Même si certains étymologistes (Sainéan et Guiraud notamment) ont essayé de réduire ce nombre, très nombreux sont les mots auxquels on attribue une origine francique. Ceux qui sont en rapport avec l'équipement et les activités militaires ou avec le système féodal s'expliquent de manière évidente par le fait que les Francs se sont rendus maîtres de la Gaule et qu'ils lui ont donné sa nouvelle organisation, sa nouvelle aristocratie; même son nouveau nom, la France, en témoigne. Mais il y a bien d'autres mots, qui atteignent plus rarement le domaine provençal, notamment des mots plutôt abstraits, comme le verbe hair, l'adjectif laid, les noms orgueil et honte. Je dois rappeler mon observation de tout à l'heure : il est téméraire de vouloir préciser les fondements sociologiques de chaque emprunt. Un linguiste célèbre a parlé de l'amour du Franc pour son jardin (c'est un des mots d'origine francique); cela peut faire sourire; mais, surtout, ne

faudrait-il pas considérer le point de vue de celui qui emprunte plutôt que le point de vue de celui qui donne ?

L'anthroponymie est sans doute le domaine où l'influence francique est le plus frappante. Non seulement le système latin, selon lequel chacun portait plusieurs noms, est remplacé par le système germanique du nom unique, mais on assiste à la disparition progressive et, finalement, au neuvième siècle, quasi totale des noms latins. Mais, à cette date, la suprématie des noms germaniques est identique en Auvergne, elle atteint quatre-vingts pour cent en Rouergue et même cinquante-cinq pour cent à Marseille. Ce sont là des régions où aucun Petri n'a prétendu découvrir une prépondérance numérique des Germains. En réalité, le choix des noms, à toutes les époques, est déterminé par le désir d'être à la mode et d'imiter les classes sociales dites supérieures; à la période mérovingienne, elles étaient surtout constituées par les Francs. À partir du neuvièm siècle s'installera une autre mode, consistant à mettre l'enfant sous la protection de saints reconnus, dont peu sont germaniques.

Si des noms de lieux contiennent un nom de personne d'origine germanique, ce qui vient d'être dit permet d'affirmer qu'on ne peut pas en conclure grand-chose : cette personne était-elle un Germain ou non ? il est impossible de répondre. D'autres noms de lieux ont une origine germanique plus directe : ceux qui contiennent un nom commun germanique (comme \*baki « ruisseau » dans les noms en -bais) ou le suffixe -ange marquant l'appartenance (avec un nom de personne comme premier élément : Gobertange « chez les gens de Gobert »), mais ces lieux ne sont pas fort éloignés de la frontière linguistique actuelle qu'ils accompagnent comme une sorte de couronne. Que l'implantation germanique ait été plus grande à mesure que l'on va vers le nord, c'est le bon sens même. Les linguistes ont donné beaucoup d'importance à un autre fait, représenté cette fois dans tout le domaine d'oïl : les noms du type Avricourt, c'est-à-dire où le complément précède le nom complété. Mais, comme cela concerne aussi les noms communs et la syntaxe, j'en parlerai plus loin.

Le vocabulaire s'emprunte facilement et n'implique pas que l'emprunteur connaisse en profondeur la langue donneuse; les noms de lieux et de personnes sont un peu en marge de la langue. Au contraire, la phonétique, la syntaxe et la

morphologie sont des aspects fondamentaux, d'autant plus fondamentaux que les locuteurs les utilisent en grande partie de manière Inconsciente

Il semble incontestable que l'influence germanique a réintroduit dans le nord de la Gaule un phonème que le latin avait perdu, ce qu'on appelle communément l'h aspiré; il devait disparaître de nouveau vers la fin du Moyen Âge, sauf dans certaines régions périphériques, comme à Liège. Qu'il y ait bel et bien emprunt est montré par le fait qu'on trouve le phonème, non seulement dans des mots venus du germanique, mais aussi dans des mots d'origine latine, soit par croisement: l'adjectif haut continue à la fois le latin altus et le francique \*hôh; soit à des fins expressives, dans hennir, du latin hinnire, dont l'h était devenu muet, dans hérisson, du latin ericius, qui n'avait pas d'h. Le nombre élevé de mots empruntés au francique¹ avec leur h initial (hache, haie, haïr, halle, hameau, hangar, harde, hareng, hâte, etc.) suffit à expliquer cette influence, qui ne requiert pas un bilinguisme généralisé.

En revanche, sauf dans les régions périphériques comme la Wallonie, les locuteurs n'ont pas gardé, ou pas pu garder, le son w, que le latin avait perdu aussi (uenire était devenu venire): le w germanique est passé à gw, puis à g: francique want, français gant (mais wallon want). Cependant, il y a eu ici encore des croisements: le latin vespa a évolué en guêpe (au lieu de \*vêpe) sous l'influence du francique wapsa. Mais tous les cas ne sont pas aussi simples. D'une part, le germanique ne fournit pas toujours un mot voisin quant au sens et à la forme; par exemple, pour l'ancien français guivre, du latin vipera, on en est réduit à dire que les Gallo-Romains ont adopté la prononciation germanique de ce mot latin; nous verrons dans quelques instants les difficultés que cela fait surgir. D'autre part, pour les continuateurs du latin vastare, toutes les langues romanes occidentales ont des formes analogues à celle du verbe français gâter, et le croisement avec un mot germanique se serait produit dès l'époque impériale; le phénomène ne requiert pas donc pas le bilinguisme dont on fait état pour la Gaule mérovingienne.

Un des phares de la philologie romane, le Suisse Walther von Wartburg, dans son livre sur *La fragmentation linguistique de la Romania*, considère que « ce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On observera que la région d'oil a gardé aussi — ou réintroduit sous l'influence des Francs l'h dans des mots empruntés à l'époque impériale, h censé disparu du système latin et que les autres langues romanes n'ont pas conservé non plus dans ces mots là : comparez hanche et harpe en français à anca et arpa en ancien provençal, en italien, en espagnol et en portugais.

sont les Francs et, dans la région du Rhône moyen, les Burgondes qui ont tracé la frontière linguistique horizontale d'est en ouest sur la carte de la Galloromania ». Laissons de côté le Rhône moyen. Wartburg s'appuie, pour opposer le français à l'occitan, sur deux phénomènes : le maintien de l'h, dont je viens de parler, et la diphtongaison des voyelles toniques libres, c'est-à-dire qui ne sont pas suivies de deux consonnes : le latin cor, mel, vela est devenu cuer (aujourd'hui cœur), miel, veile (aujourd'hui voile), etc. ; cela suppose une voyelle longue qui se fragmente ensuite en éléments distincts. Entre les deux phénomènes, il y a une différence essentielle : l'introduction de l'h a eu lieu par l'intermédiaire de mots empruntés au germanique, tandis que, pour la diphtongaison, c'est sur l'évolution de mots indigènes que se serait marquée l'influence étrangère. Je ferai surtout deux observations sur le processus. Voici comment Wartburg le décrit.

D'abord, une affirmation générale présentée comme une évidence : « C'est bien la classe dirigeante, composée d'éléments appartenant aux deux communautés [franque et gallo-romaine], qui a donné sa forme à la langue du pays en voie de constitution. » Suivent des constatations de bon sens : « Le Franc de rang élevé était obligé d'apprendre le latin pour être compris de tous dans l'exercice de ses fonctions de comes. Il était forcé de devenir bilingue. Mais il parlait certainement le latin avec un accent germanique et conservait dans la prononciation ses habitudes articulatoires. Rien n'est plus délicat et plus difficile à apprendre dans une langue que son système phonétique. Un sérieux effort intellectuel suffit pour assimiler des formes et un vocabulaire; mais, en matière de prononciation, on se heurte à un obstacle quasi physique : aux habitudes articulatoires provenant de la langue maternelle. Seul un long et patient exercice permet de se rapprocher de l'articulation authentique. Mais le désir et le besoin de prononcer correctement une langue étrangère n'apparaissent qu'à une époque de haute culture. Ce sont là des sentiments qui trahissent un point de vue esthétique assurément étranger à une période de combats perpétuels et de culture superficielle en décomposition. » Mais voici l'essentiel de la thèse, sur le rôle des Francs dans la diphtongaison et dans la naissance du français : « Or, dans le latin qu'apprenaient les chefs francs, il y avait une légère différence quantitative entre les voyelles libres et les voyelles entravées [c'est-à-dire suivies de plusieurs consonnes]. Le Franc rendit cette différence selon l'habitude qu'il avait de la réaliser dans sa propre langue : il la renforça en la multipliant deux ou trois fois. Les notables gallo-romains, qui n'étaient encore qu'une minorité, furent contaminés à la seconde ou à la troisième génération. Puis cette nouvelle prononciation, venue des classes supérieures de la société, se propagea aussi dans le peuple. »

Première remarque. Dans l'évolution phonétique, on aurait ici un des rares exemples où l'innovation trouverait son origine dans la classe supérieure minoritaire et non dans le peuple majoritaire. Deuxième remarque. Wartburg décrit de façon très convaincante, mais en se plaçant uniquement du point de vue des Francs, combien il est difficile de changer les habitudes articulatoires acquises. Eh bien, les Gallo-Romains, eux, du haut en bas de l'échelle sociale, auraient franchi sans peine cet « obstacle quasi physique » et perdu leurs habitudes articulatoires en quelques générations, et cela non pas en parlant une langue nouvelle — ce qui était le cas des Francs —, mais en parlant leur propre langue, et cela à l'imitation de gens dont le français n'était que la langue seconde. Les termes mêmes de Wartburg rendent inacceptable son raisonnement.

La morphologie grammaticale, « citadelle de la langue », est un domaine où les influences étrangères sont rares et périphériques, à la fois parce qu'il est difficile de mêler deux systèmes et parce que la nécessité de l'emprunt n'apparaît pas. Le superstrat n'échappe pas à cette constatation. La seule chose qu'on ait parfois mise en avant, la déclinaison *Charles-Charlon* au masculin et *Berte-Bertain* au féminin en ancien français, n'est pas recevable, notamment parce qu'on la trouve aussi en ancien provençal, qui n'a pas connu le superstrat francique.

La morphologie lexicale est moins rétive aux emprunts : il suffit qu'on ait emprunté à l'anglais un certain nombre de mots en -ing pour que l'on fabrique des noms sur ce modèle à partir de radicaux français. Pourtant, certains suffixes d'origine francique ne montrent pas une grande familiarité ou un grand respect à l'égard de la langue donneuse : les suffixes -ard et -aud ont été tirés de noms propres comme Renard et Renaud et ont en français des valeurs sans rapport avec la valeur de l'élément en germanique; pour -ard, un des plus anciens exemples est couard, dont le caractère péjoratif contredit le sens tout à fait favorable de l'adjectif hard « fort », qui est à la base de Renard ou de Bernard.

Reste la syntaxe. Je ne vois aucune influence francique certaine, à part l'emprunt du pronom *maint* et des adverbes *trop* et *guère*, mais ces emprunts de mots, même grammaticaux, ne modifient pas le système syntaxique; *trop* n'a d'ailleurs pris le statut d'adverbe qu'après sa romanisation (l'étymon germanique était un nom signifiant « troupeau », sens conservé dans le dérivé français *troupeau*). Le glissement du nom *homo* vers le pronom indéfini *on* semble déjà s'amorcer en latin classique et il paraît si naturel (dans les sentences, *l'homme* et *on* sont quasi interchangeables) qu'une influence étrangère est peu nécessaire.

Je m'arrêterai seulement sur une construction qui concerne à la fois la syntaxe, le lexique et la toponymie : le type Avricourt, que j'ai mentionné plus haut, se réalise aussi dans le tour Li Deu fiz « le fils de Dieu » en ancien français et dans des noms composés comme lundi. Aujourd'hui, l'ordre des mots différencie nettement les langues germaniques des langues romanes : français hôtel de ville, allemand Stadthaus, néerlandais stadhuis, etc. Mais n'a-t-on pas tendance à faire remonter très haut une opposition qui ne s'est clichée que plus tard? L'ordre complément + mot complété, courant en latin classique, et aussi en gaulois, reste productif dans le latin post-classique: mulomedicus « vétérinaire », littéralement « médecin des mulets », dans l'édit de Dioclétien ; \*pullipes, littéralement « pied de poulet », qui a donné le français pourpier; etc. L'exemple de lundi montre la complexité des faits. Le latin hésitait entre Lunae (ou Lunis) dies et dies Lunae ; du premier proviennent le français et l'italien lunedí; du second le provençal diluns et le catalan dilluns. Mais en français même les deux désignations ont été longtemps en concurrence, et peu à peu, selon un mouvement contraire à ce que l'on aurait attendu, le tour censé germanique — avec antéposition du complément — a repoussé vers le Nord le type non germanique, lequel s'est réfugié dans le wallon malmédien deulon, deumâr, deurnièke, etc., c'est-à-dire, paradoxalement, dans la région qui a été le plus fort et le plus longtemps exposée à une pression germanique directe. Il semble que l'on doive conclure qu'une possibilité du latin, et du gaulois aussi, a été maintenue, voire renforcée, dans le nord de la Gaule, peut-être à cause de la présence des Francs, alors qu'elle régressait dans les autres langues romanes, dans l'ancien provençal en particulier. Notez qu'il s'agit du procédé lui-même : il ne faudrait pas voir dans chacune de ses réalisations une influence germanique particulière, par exemple en toponymie, où le procédé est d'ailleurs resté fécond bien après la romanisation des Francs.

Vous attendez une conclusion plus générale.

Il est avéré que les nobles francs installés en Gaule ont conservé assez longtemps leur langue, jusqu'au neuvième siècle semble-t-il; cependant ils ont dû, comme le dit Wartburg, « apprendre le latin pour être compris de tous dans l'exercice de [leurs] fonctions de *cornes* ».

Mais ce qui importe davantage, c'est la majorité du peuple : elle continue à parler latin, son latin bien sûr — déjà altéré par le substrat —, appelé à devenir peu à peu le français, dont on a une première manifestation en 842 dans les Serments de Strasbourg. Je rappelle qu'il y a quatre textes : Louis le Germanique et les soldats de Charles le Chauve s'engagent en « français », en *roman si* vous préférez ; Charles le Chauve et les soldats de Louis le Germanique s'engagent en germanique. On peut donc opposer le bilinguisme des chefs et l'unilinguisme des soldats, je n'ose dire des peuples.

Soumis à la domination des Francs, les Gallo-Romains ont subi une très forte influence dans la vie de tous les jours, par conséquent dans le langage, une partie d'entre eux ayant dû apprendre la langue des maîtres du moment. Les Gallo-Romains ont emprunté aux Francs les noms de personnes et beaucoup de mots; ils ont même été capables de reproduire un phonème fréquent dans ces mots; telle ou telle virtualité syntaxique du latin a pu être favorisée par le tour germanique équivalent. Il ne s'agit pas d'une connaissance généralisée et approfondie du germanique; c'est ainsi que l'isolement des suffixes -ard et -aud est une sorte de contresens, que le genre des noms est souvent modifié, que l'accent tonique est assez souvent déplacé, par exemple dans les toponymes comme Roubaix. A fortiori, rien ne prouve une germanisation au sens où l'entendait Petri. Dans les domaines où l'influence germanique a été particulièrement forte, l'armée et l'organisation politico-juridique, la terminologie latine est concurrencée, mais non pas évincée: en témoignent les mots épée, lance, écu; roi, duc, comte, cour, vassal, serf; juge, loi, etc.

Dans l'extrême Nord et dans l'Est, un second phonème présent dans beaucoup de mots empruntés a été conservé, le w, peut-être parce qu'il y était déjà connu (par exemple, dans le nom de lieu Wavre, qui remonte au gaulois) ; dans ces

régions frontières, la toponymie a été marquée nettement. Il n'empêche que le wallon, le picard, le lorrain sont, comme les autres dialectes de la Gaule, des continuateurss directs du latin, quelques germanismes de plus ou de moins contribuant seulement à leur donner une teinte particulière. Leur originalité profonde, pour chacun d'eux, n'est pas là. Parfois le wallon est même plus latin que le français : par exemple, quand il a gardé des continuateurs de *fagus* et de *salix* alors que le français doit *hêtre* et *saule* au germanique.

Copyright © 1994 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

## Pour citer cette communication:

André Goosse, À propos du superstrat du français [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1994. Disponible sur : < www.arllfb.be >